

difficile pour les membres de l'opposition d'exercer une influence sur quelqu'un qui peut nous entendre, mais que nous ne voyons pas. Il ne peut même pas voir nos expressions et nos grimaces qui lui permettraient de reconnaître si nous faisons de l'esprit ou si nous parlons sérieusement.

Je signalerai que le montant demandé permettrait, selon le texte du crédit, de nommer 24 adjoints parlementaires à la fin du mois d'août. Si on les nomme à la fin du mois, le montant auquel chacun d'eux aurait droit proportionnellement, pour le reste de l'année, serait, je crois de \$2,333. Or, si l'on divise le crédit de \$62,000 par \$2,333, il équivaudrait à l'indemnité de 24 adjoints parlementaires. Le ministre des Travaux publics demande en réalité le droit de désigner plus d'adjoints parlementaires qu'il n'y a de ministres avec portefeuille. C'est du nouveau, à mon avis, et cela n'était pas prévu, à l'origine, lorsque le poste d'adjoint parlementaire a été créé.

Le ministre des Travaux publics voit dans cet amendement une tentative de faire dévier la discussion. A peu près tout son discours, où se trouvait une allusion à la personne mystique, était étranger à la question des quatorze sièges vacants.

(L'amendement est rejeté: Oui, 20; non, 71.)

M. le président suppléant: Je déclare l'amendement rejeté.

(Le crédit est adopté.)

190. Indemnité au vice-président des comités, \$2,000.

M. Regier: Monsieur le président, j'engage le gouvernement, ou M. l'Orateur en particulier, à examiner plus à fond ce crédit. De fait, je ne vois pas pourquoi on accorde \$4,000 par an aux adjoints parlementaires et une somme inférieure à ce chiffre au vice-président des comités qui, s'il veut être bien renseigné, est occupé par ses fonctions pendant toute l'année, en particulier durant la première année. C'est en effet un travail énorme que de se renseigner sur tous les articles du Règlement et sur tous les précédents. Je ne vois pas pourquoi le vice-président des comités ne touche pas au moins autant qu'un adjoint parlementaire.

(Le crédit est adopté.)

Bibliothèque du Parlement—

191. Administration, \$354,205.

M. Fisher: Monsieur le président, je félicite M. l'Orateur, qui est le porte-parole de la bibliothèque du parlement, de la brochure qu'on a publiée récemment sur la bibliothèque et les divers services mis à la

[M. Regier.]

disposition des députés. J'espère qu'il transmettra nos remerciements au bibliothécaire et à son personnel pour la préparation de ce document et les services qu'ils ont rendus. Je voudrais savoir s'il peut nous renseigner à propos du bibliothécaire en chef et de sa retraite. Je crois savoir qu'il a dépassé l'âge de la retraite. M. l'Orateur pourrait-il nous dire s'il restera en fonction jusqu'à la fin de l'année ou plus longtemps, si l'on a songé à une autre nomination et quelle est, en somme, la situation?

M. l'Orateur: Je le regrette, mais tout ce que je puis dire c'est que M. Hardy s'attend, je crois, de prendre bientôt sa retraite. Je ne saurais donner la date exacte. Je n'ai pas eu personnellement à considérer le choix d'un successeur mais j'imagine qu'il faudra s'en occuper très prochainement.

L'hon. M. Pickersgill: Si l'honorable député me le permet, je lui conseillerais d'adresser sa question au leader de la Chambre parce que le titulaire du poste de bibliothécaire parlementaire est désigné par la Couronne.

M. Fisher: Je suis parfaitement au courant, et je veux maintenant aborder cette question. Nous aimerions bien que monsieur l'Orateur signale au leader de la Chambre qu'il y a quelques années, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, en sa qualité de ministre, a défendu un bill à la Chambre relativement à la bibliothèque du Parlement et que cela avait été l'occasion de quelques éclats oratoires de la part des conservateurs. Ils s'étaient élevés contre le projet de loi et ses ramifications de nature générale relativement à la bibliothèque du Parlement.

Je rappelle que le D^r Blair, qui n'est plus à la Chambre maintenant, l'honorable représentante d'York-Humber, l'actuel ministre des Transports et un certain nombre d'autres étoiles de l'époque du parti conservateur avaient protesté contre ce que comportait la mesure législative et fait des propositions non équivoques à ce sujet. J'aimerais rappeler au leader de la Chambre et à l'Orateur que, étant donné que cette mise à la retraite est en souffrance, c'est le temps pour le gouvernement de régler cette question. S'il réprovoque la loi autant maintenant qu'au moment de son adoption à la Chambre, ce serait le temps d'y apporter des modifications et ce serait peut-être raisonnable de retarder la désignation d'un nouveau bibliothécaire jusqu'à ce que le gouvernement ait étudié toute la question. Je dis au gouvernement que, du point de vue du groupe qui siège dans ce coin-ci de la Chambre, nous appuierions sans réserve des modifications dans le sens de l'attitude générale adoptée dans le débat il y a quelques années par notre parti.

(Le crédit est adopté.)